



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

CS/SCG/2007/SP/1  
Français/English

## Discours du

**Président de la Conférence générale  
Dr Georges Anastassopoulos**

### **à l'occasion de la Première session du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles,**

*10-13 décembre 2007, Ottawa, Canada*

---

Monsieur le Président du Conseil exécutif,  
Madame la Ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles  
Madame la Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec,  
Madame Françoise Rivière, Sous-directrice générale pour la Culture  
Mesdames et Messieurs,

La diversité culturelle est le réservoir de la créativité et de l'innovation, et l'a toujours été ; sa valorisation, est la condition nécessaire d'une rencontre harmonieuse des cultures. En effet, les expressions culturelles, aujourd'hui largement disponibles et diffusées grâce aux technologies de l'information et de la communication et multiples artifices de la mondialisation, sont plus que jamais en constante interaction, facteur essentiel de leur enrichissement.

Le désir d'un pays de protéger et de promouvoir la diversité de ses expressions culturelles, que consacre cette Convention, ne doit ainsi pas être confondue avec une volonté de fermeture au monde. Tout au contraire. Il est ici question d'échange, de dialogue et de brassage. La volonté de protéger et de promouvoir la diversité exprime une aspiration profonde à l'universalisme, une ambition sans réserve à faire partie d'un monde ouvert et riche en diversité. Comme disait le Mahatma Gandhi : « *Je veux que les cultures de tous les pays puissent souffler aussi librement que possible à travers ma maison. Mais je refuse de me laisser emporter par aucune.* »

La Convention reconnaît que les activités, biens et services culturels ne sauraient être réduits à leur simple dimension économique, car ils sont chargés de symboles et de valeurs qui en font bien plus que des produits destinés à être échangés sur un marché. Porteurs de sens et d'identité, ils transmettent des « expressions » culturelles.

Le texte reconnaît ainsi aux États le droit de formuler et d'appliquer des politiques qui encouragent l'accès équitable à toutes les expressions culturelles du monde et, de manière indissociable, l'ouverture à celles des autres. Les États s'engagent à faciliter les échanges culturels à l'intérieur comme au-delà de leurs frontières, en particulier avec les pays en voie de développement, en accordant un traitement adapté à leurs artistes, professionnels et praticiens ainsi qu'à leurs biens et services culturels.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Réunis pour cette première session du *Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, dans la capitale nationale du Canada, nous allons prouver une fois de plus que nous avons à cœur de faire avancer les idéaux inscrits dans l'Acte constitutif de l'UNESCO à savoir, « assurer aux Etats membres [...] la féconde diversité de leurs cultures »<sup>1</sup> et « favorise[r] la reconnaissance et la compréhension mutuelle des nations en prêtant son concours aux organes d'information des masses [et en] recommand[ant], à cet effet, tels accords qu'elle juge utile pour faciliter la libre circulation des idées, par le mot et par l'image »<sup>2</sup>.

Vous êtes venus ici à Ottawa, de tous les continents, représenter 24 Etats Parties, pour porter encore plus loin les engagements pris par la Convention. Adoptée à une écrasante majorité en octobre 2005 lors de la 33<sup>e</sup> session de notre Conférence générale, la Convention est entrée en vigueur dès mars 2007 et compte aujourd'hui 75 Etats Parties. Est-il besoin de le rappeler ; ce rythme soutenu de ratification est sans précédent. Il démontre, une fois de plus, la conviction commune que la diversité des expressions culturelles est essentielle pour la paix et le développement durable et que la solidarité, inscrite au cœur de cette Convention, est indispensable à l'avenir de l'humanité.

Excellencies, Ladies and Gentlemen,

In keeping with a great Canadian tradition to celebrate diversity, including linguistic diversity, allow me to pursue in English.

As mandated by the Conference of Parties, during the next four days, you will engage in discussions on the operational guidelines of the Convention, focusing on three main themes: International cooperation for development; the use of the resources of the International Fund for Cultural Diversity, for which you already have a clear basis and definition; as well as the role and participation of civil society in the implementation of the provisions of the Convention. The fruit of your deliberations will allow the Secretariat to submit the first drafts of the operational guidelines, in June 2008, at your next ordinary meeting.

Needless to say, the expectations of the international community are high, and have been ever since the Convention was adopted in 2005, despite the lack of a clear and definitive vision of its practical and legal impacts. Let us thus advance in all modesty, while never losing sight of our hope that this Convention, in its implementation, meet our collective expectations and honor UNESCO's founding principles.

The new international right, established with the entry into force of the Convention, must now begin to take shape in order for it to reap, in the coming years, all the expected results.

In conclusion, may I express one hope: that your debates be inspired by the following thought.

---

<sup>1</sup> Article I. 3)

<sup>2</sup> Article I 2) a)

Our Organization is the place where universal values and the specificity of each culture - equal in dignity- can meet. It is also the place and space where we can cherish and nurture Heraclitus' powerful principle of the "harmony of opposites", which is built on the notion that there is unity in plurality and that transformations, just like living cultures, contain both change and stability, movement and constancy.

May your debates follow in this spirit of harmony. I believe that with this principle in mind, the road ahead will be paved with positive and constructive outcomes that can only even more encourage other Member States to ratify the Convention. As the number of States Party to the Convention increases, more and more of us will be present to observe the immense variety of cultural expressions in the world.

On behalf of the General Conference, I have come to this first session of the Committee to tell you that UNESCO's Member States are counting on you.